

Les membres des CLP sont élus par le personnel de leur lieu d'affectation et pour un mandat de trois ans.

Les listes des candidats à ces élections émanent des différentes organisations syndicales du personnel (OSP).

Il y a 20 sièges à pourvoir au sein du CLP Luxembourg (1 couple de titulaire et suppléant par siège).

Chaque CLP mandatera à la suite de ces élections une partie de ses membres au niveau central.

7 titulaires et leurs suppléants du CLP Luxembourg seront mandatés au CCP.

